

Phasage des travaux par secteurs (séchages compris) :

2025 :

Phase 1 : de fin mai à fin août

Pause de 15 jours pour permettre les installations liées à la braderie et au Brunch les 13 et 14 septembre

Phase 2 : de mi-septembre à début décembre

Interruption des travaux pour la trêve des confiseurs

2026 :

Phase 3 : de début janvier à début mai

Phase 4 : de début mai à fin juin

Phase 5 : de début juin à fin juillet

Organisation pendant les phases de travaux :

Livraisons :

- Plage horaire du matin à respecter (5h-11h) ;
- Points d'accès au quartier et sens de circulation définis en fonction des phases de travaux (voir le document de la réunion publique mise en ligne sur le site de le Mans Métropole) ;
- Points de livraison définis en fonction des phases (uniquement si les livraisons ne sont pas possibles devant les commerces du fait des travaux).

Accès aux commerces et aux logements :

- L'accès piéton sera maintenu pendant les travaux ;
- **L'accès et le stationnement des véhicules seront interdits pendant toute la période des travaux y compris les périodes de séchage des revêtements de sol.**

Travaux dans les commerces et les habitations :

- Pas de stationnement de camionnettes d'artisans sur l'espace public, sauf si le phasage des travaux le permet (soumis à l'avis de la Direction de l'Aménagement Urbain) ;
- Privilégier de différer les travaux dans les commerces et les habitations suivant le planning ci-dessus.

Enlèvement des déchets :

- Collecte des déchets au porte à porte ou points de collecte en fonction des phasages des routes barrées (information par lettres spécifiques au secteur en travaux).

